



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 11 avril 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Lutte contre *Drosophila Suzukii*: l'avis rendu par l'EFSA pointe l'absence de données sur la santé des consommateurs dans le dossier du Diméthoate en traitement des cerises

—

Stéphane LE FOLL ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du Gouvernement, a saisi le 29 mars dernier la Commission européenne afin qu'elle mette en place des mesures d'interdiction immédiate de l'utilisation du diméthoate dans toute l'Union européenne sur les fruits et légumes et des mesures d'interdiction d'importation de cerises provenant de pays dans lesquels la substance serait autorisée. Ces mesures ont été demandées en urgence par le ministre pour protéger la santé des consommateurs et pour éviter les risques de distorsion de concurrence entre les producteurs français de cerises et les producteurs des autres pays du monde.

Pour répondre à cette demande, la Commission européenne a saisi l'autorité européenne de sécurité des aliments, l'EFSA, afin d'avoir un avis scientifique sur le sujet.

L'avis de l'EFSA constate le manque de données fournies par l'entreprise pour utiliser ce produit dans le traitement des cerises et conclut que le risque potentiel à long terme et le risque aigu du diméthoate sur la santé des consommateurs ne peuvent pas être exclus.

Au vu de cet avis, compte tenu du risque non écarté pour les consommateurs et de la nécessité pour les producteurs de traiter leurs vergers avec les produits autorisés au plus vite, la France et la Commission ont engagé ce jour des discussions afin de prendre avant la fin de la semaine au niveau européen la décision la plus adaptée pour éviter toute distorsion de concurrence. Une réunion se tiendra avec les professionnels rapidement pour tirer les conséquences de la décision prise.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture